Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DGRI 26 Subvention exceptionnelle (150 000 euros) et avenant n°3 à la convention annuelle avec l'association l'Été Parisien (15e)

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 855 en date des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu la convention annuelle approuvée par la délibération 2017 DAC 855 en date des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association l'Eté Parisien un avenant à convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick Klugman au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association l'Été Parisien, 106, rue Brancion, 75015 Paris, au titre de l'année 2018, est fixée à 150.000 euros pour le concert Paris-Lisbonne (SIMPA 20361 ; dossier 2018_)

Article 2 : La dépense correspondante de 150.000 € sera imputée sur le CFI 07, Fond 04100010, nature 65748-D du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants, au titre des relations internationales.

Article 3 : Dans le cadre de cette opération, la Ville de Paris mettre à la disposition des organisateurs de parvis de l'Hôtel de Ville, ainsi que la salle des Prévôts et le salon des Tapisseries pour accueillir les loges et le bureau technique du concert. La valorisation de la mise à disposition des espaces intérieurs est estimée à 13 440 euros HT.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 3 à la convention annuelle pour l'attribution de cette subvention dont le texte est joint en annexe à la présente délibération

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO